

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 12 février 2015, par 13 voix

Décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014, soit :

Taxe d'habitation = 5.26 % ; Foncier bâti = 11.53 % et Foncier non bâti = 42.96 % (inchangé)

- Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population
 - Considérant la baisse importante, et pour la deuxième année consécutive, des dotations aux collectivités locales, et vraisemblablement d'autres diminutions pour les années 2016 et 2017,
- Décide du programme de travaux forestiers ONF pour l'année 2015,
 - **En investissement, pour un montant de 25 294.80 € HT**
 - a) Approuve le budget primitif principal 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	943 419.00 €	959 314.76 €
Section d'investissement	374 330.86 €	374 330.86 €
TOTAL	1 317 749.86 €	1 333 645.62 €

- b) Approuve le budget primitif eau 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	92 347.00 €	92 347.58 €
Section d'investissement	131 526.00 €	131 526.41 €
TOTAL	223 873.00 €	223 873.99 €

- c) Approuve le budget primitif assainissement 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	81 794.00 €	81 794.50 €
Section d'investissement	107 756.00 €	107 756.18 €
TOTAL	189 550.00 €	189 550.68 €

- Approuve le nouveau règlement et la convention de location.
Fixe les nouveaux tarifs de la location de la salle polyvalente, qui entreront en vigueur pour tous les contrats établis à compter du 01.04.2015.

	Tarif normal	Tarif réduit
Petite salle	150 €	75 €
Grande salle	300 €	150 €
Cuisine	115 €	70 €
Podium	100 €	100 €
Piste	100 €	100 €
Mezzanine	70 €	70 €
Jour supplémentaire	+ 30% du coût total de la location	
Chauffage	Petite salle : 40 € et Grande salle : 80 € période du 1 ^{er} octobre au 30 avril.	
Caution	200 €	100 €

La somme de 70 € pourra également être retenue sur la caution, si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté correct.

Toute annulation non justifiée et non formulée au plus tard 2 mois avant la date fixée fera l'objet d'une facturation selon les conditions suivantes :

- 2 mois avant : 25 %
- 1 mois avant : 50 %
- 1 semaine avant : 90 %

Accorde aux Associations, une seule gratuité par an, pour la location de la salle polyvalente pour celles organisant des manifestations à but lucratif.

Par contre, des pénalités financières pourront être appliquées en cas de non-respect du règlement.

En ce qui concerne les déchets, le tri sélectif devra scrupuleusement être respecté. Tout conteneur non relevé devra être évacué par l'association organisatrice et toute levée supplémentaire lui sera facturée.

La perte ou la casse de vaisselle sera aussi à la charge de l'association.

La somme de 70 € pourra également être facturée à l'association si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté convenable.

- Valide le contrat proposé par EDF, pour la fourniture d'électricité à la salle polyvalente. Celui-ci faisant suite à la fin du tarif réglementé, il permet de bénéficier d'un contrat au tarif marché, à prix fixe. Il entre en vigueur à la date de sa signature, pour une durée de 36 mois. Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Informe de la location au 42 rue Marquiset à Monsieur Jean-Philippe BRENIERE à compter du 15 mars 2015 pour une durée de 3 ans pour un loyer de 340 €/mois.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 30 mars 2015

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMAN